

RAPPEL : INCIVILITES

Régulièrement , la collectivité a des plaintes par rapport à des incivilités :

- divagation de chiens dans le bourg
- Dégradation de jardinières de fleurs sur le muret de l'église
- Crottes de chiens sur les espaces public enherbés
- Dépôt de déchets au pied des conteneurs
- Jeux d'enfants au cimetière et autour de l'église

La municipalité demande aux personnes concernées de faire le nécessaire . Des conteneurs pour le tri sélectif sont présents sur 3 points de la commune : bourg , coat mael et kerbalen. Ces incidents ne peuvent perdurer dans le temps . Pensons à garder notre bourg accueillant aux visiteurs et pour nous même.

Manifestations sur la commune

3 JUIN	Concours de boules	Club des genets verts
5 JUIN	Bal	Club des genets verts
7 JUIN	Soirée éveillée à Saint-nicodème	Buvette tenue par Medi@lenn
12 JUIN	Vide grenier(matin)	PLAE
20 JUIN	Fête de la musique	Salle des Fêtes
26 JUIN	Concours de boules	Société de chasse
1-4 JUILLET	Fêtes de Croix Saint-Pierre	Quartier Saint-Pierre
7 JUILLET	Soirée éveillée à Saint-Nicodème	Buvette tenue par l'amicale laïque
10 JUILLET	Vide grenier(matin)	PLAE
6 AOÛT	Moules –Frites	société de chasse et ES Pestivien
7AOÛT	Concours de boules	REBILLE Françoise
8 AOÛT	Concours de boules	Société de chasse
14 AOÛT	Vide grenier(matin)	PLAE
28 AOÛT	Bal	Club des genets verts
11 SEPTEMBRE	Vide grenier(matin)	PLAE
24-25 SEPTEMBRE	Fêtes de Coat Mael	Quartier de Coat Mael
9 OCTOBRE	repas du CCAS	



MAEL-PESTIVIEN



BULLETIN COMMUNAL N°5

Jun 2016

Mairie de MAËL-PESTIVIEN

19 place de l'église 22160 MAËL-PESTIVIEN

Tél : 02 96 45 70 98; fax : 02 96 45 73 01; mail : mairiemaelpestivien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P 1: photo : Jean-Yves MARTIN

P 3: Mot du Maire, texte : Joseph BERNARD

P 4 : La vie du Conseil Municipal , texte: Emmanuelle LE CORRE

P11: Commerçant : Mr et Mme SMITH, texte et photo: Isabelle TERTRAIS

P 12: association: Medi@lenn: texte et photo : Jean-Yves MARTIN

P 14: association: ES Pestivien: texte et photo : Jean-Yves MARTIN

P16: Ecole et les TAP: texte et photo Isabelle TERTRAIS

P 17 : Chapelle Saint-Pierre: texte et photo: Isabelle TERTRAIS

P 18 : Chapelle Saint-Gildas: texte et photo Emma HUON

P 19 –20 : info service

Responsable d'édition : BERNARD Joseph

Commission bulletin communal : HUON Emma, TERTRAIS Isabelle,
MARTIN Jean-Yves.

Frelon asiatique

Ne pas intervenir seul . Merci de contacter un professionnel, les pompiers n'interviennent pas. Liste en mairie

Appartement à louer

La commune propose un appartement T2 de 31 m2 à la location . Il se compose d'une pièce à vivre , d'une chambre et d'une salle d'eau. Il est disponible de suite . Le loyer est de 220€

Renseignements en mairie.

Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les **18-25 ans**

Le Pass'engagement est un dispositif incitant à une **citoyenneté active et responsable** qui s'adresse aux jeunes costarmoricains de **18 à 25 ans**. Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager entre 2 et 3 h par semaine**, de septembre 2016 à juin 2017, **au sein d'une association costarmoricaine** sur une action se situant impérativement autour de la notion de service rendu à la personne.

Jeune: Né(e) entre 1991 et 1998.

> Téléchargez le dossier sur cotesdarmor.fr, rubriques citoyenneté puis jeunesse, ou retirez-le dans la Maison du Département de votre territoire. Complétez et déposez-le pour le **9 mai 2016**, accompagné des documents demandés, à la Maison du Département de votre territoire, à l'intention du Conseiller Technique Sports et Jeunesse (CTSJ).

> Trouvez votre association, dans le département. Cette dernière remplira l'attestation d'engagement avec vous, vous l'ajouterez au dossier ou la transmettez lors de votre entretien.

> Si votre dossier est éligible, vous serez convoqué à un entretien **obligatoire**, afin d'échanger sur votre engagement, votre projet, vos motivations, (mai/juin).

> Votre dossier est retenu définitivement, vous recevrez une confirmation par courrier en septembre.

> Contactez alors votre association pour débiter votre engagement bénévole (de septembre 2016 à juin 2017).

> Une formation collective d'½ journée sur le monde associatif vous sera proposée (vacances de la Toussaint 2016). Un passeport bénévole vous sera remis, qu'il vous faudra compléter avec l'association. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – seront organisés avec le conseiller technique sport et jeunesse/vous/ l'association (en décembre 2016 et mai 2017).

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé-e-s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1^{er} juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

La chapelle Saint-Gildas



La chapelle de Coat Mael est dédiée à Saint Gildas , elle a tout d'abord existée à kerguiffiou dans une prairie entre 1830 et 1840. La chapelle a été reconstruite sur le site actuel entre 1852 et 1890. Le recteur Robic exerçant son ministère à la paroisse de Maël-Pestivien confirme la reconstruction à cette époque. Il a été offert des vitraux colorés par Mr Louis Guillaume à cette même époque. En 1893 le maître autel a été restauré. En 1969 , sous le ministère de l'abbé Yves Le Roland, la réfection du chœur et la mise en place d'autel en granit a lieu (travaux effectués par l'abbé lui-même aidé de quelques volontaires. En 1975 c'est la réfection de la toiture par la municipalité avec l'aide de la paroisse. En septembre 1980 à l'initiative de Jean Le Gall et de Joseph Guillaume et de quelques bénévoles , la fête autour de la chapelle est relancée . La chapelle reprend vie. En 1983 , une association est crée avec pour objectif d'entretenir et de rénover la chapelle. Les premiers travaux commencent en 1990 par les joints extérieurs , puis en 1991 les joints intérieurs. En 1992 c'est la restauration de la fontaine Saint Gildas et la construction d'une réserve d'eau sur un terrain appartenant à Mr et Mme Noël Le Bastard. Ces travaux sont effectués par Jean Le Couillard, maçon aidé de bénévoles. La réfection du dallage a lieu en 1995, et les vitraux entre 2000 et 2003. En 2007 , c'est la mise en place d'un compteur électrique et l'électrification de la chapelle. Le sculpteur Milan de Saint-Clet offre en 2010 un christ en bois et la porte principale est remplacée en 2012. La bannière de Saint-Gildas est confectionnée par Monique Guillaume et Odette Le Gall en 2012. L'année 2015 voit la construction d'un mur d'enceinte par Arc'Had , restauration du patrimoine breton ainsi que la pose de jardinières et leur fleurissement et entretien par les bénévoles. En 2016 , c'est le portail du mur d'enceinte qui est rénové. Durant ces années et prenant la suite de Joseph Guillaume et de Jean Le Gall, le comité des amis de la chapelle Saint-Gildas a été successivement présidée par René Le Magoarou, René Chevallier , Hubert Forget , Corinne Guillaume et René Leray . Joseph Guillaume est resté président d'honneur jusqu'à son décès en 2015.



Joseph BERNARD
Maire de Maël-Pestivien
2014-2020

Après deux années de gros travaux , le budget 2016 a été orienté davantage vers la voirie, l'entretien du patrimoine(statues et cloches des chapelles) , l'étude de réhabilitation de la station des eaux usées , la création d'une aire de camping– car pour l'accueil des touristes

**Cérémonie du 8 mai 2016 en présence
d'élus, d'enfants et d'administrés**



**Réception du nouveau véhicule de la
commune**

**De gauche à droite : Camille SIMON,
Rodolphe LE PENNEC ,Jean Yves
MARTIN et Yann BOUTIER**

Séance du 12/02/2016

Objet : Démission LE MOIGNE Marie Paule

Le maire informe de la démission de Mme LE MOIGNE Marie Paule reçu en date du 2 décembre 2015.

Délibération 1/2016 : nomination délégué CCE

Suite à la démission de Mme LE MOIGNE, il convient de nommer une personne au comité cantonal d'entraide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer :
Isabelle TERTRAIS , déléguée et Jean Yves MARTIN , suppléant.

Délibération 2/2016 : subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des versements de subventions suivantes :

-Amicale laïque	2000€
- Es pestivien	800€
- Medi@lenn	500€
- société de chasse	40€
- PLB Muco	60€
- Amicale des pompiers	60€
- Association sportive du collège de Callac	168€
- comice agricole	300€
- secours populaire	200€
- donateurs de sang	60€
- la belle équipe	100€
- solidarité paysans	100€
- Melrose	100€
- chambre des métiers	200€
- CCE	520€

Délibération 3/2016 : tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Délibération 4/2016 : critères d'évaluation professionnelle

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 décembre 2015

Le maire explique à l'assemblée le nouveau dispositif d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Les décrets susvisés stipulent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte -rendu. Il porte sur les thèmes suivants :

Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,

La chapelle Saint-Pierre



Restaurée en 1920 du temps de l'abbé Le Gouez, le pardon eut lieu le 4 juillet 1920 et fut présidé par Mr Labbé Keranflec'h, recteur de Bulat. En 1967, la chapelle est totalement en ruine. Il ne restait que le mur du nord et le pignon du clocher. Le clocher lui même était tombé, les ronces et les arbustes avaient envahi les ruines. La statue de Saint Pierre, décapitée se trouvait dans un trou au milieu de la chapelle, probablement dans une ancienne tombe affaissée. Il avait été question de vendre les pierres. Pourquoi cet état ? L'histoire locale nous dit que L'abbé Le Gouez, décédé en 1950 était outré de la façon dont le quartier avait tourné à la politique de gauche. Et d'ailleurs l'école y était pour quelque chose. Mr l'abbé Le Gouez se désintéressa de ce quartier, loin du bourg et qui ne lui donnait pas beaucoup de satisfaction. La toiture ,la charpente et les ardoises furent vendues. Et pourtant disaient les braves gens du quartier, il eut suffit de quelques journées de maçon pour remettre en place les quelques pierres qui s'étaient écroulées du mur du sud-est. En 1967, l'Abbé Rolland et les bénévoles ont décidé que la chapelle sera diminuée de moitié pour plusieurs raisons, pour la solidité des murs et aussi pour raison d'économie. Au cours de l'hiver 1967-68, les murs montèrent et vers la fin du mois d'août les travaux se terminaient. Mr le Seaviner de Pont-Aven posait le vitrail. Les ardoises du sol sont venues de la carrière de Liskuit en Gouarec. Les pierres restantes furent vendues. Le premier pardon eut lieu le 6 octobre 1968. Il fut présidé par l'Abbé Sérandour, ancien recteur de la paroisse. La quête ce jour là rapporta 400 F. Il y eut un tantad et pas mal de monde. La statue de Saint Pierre a retrouvé une tête qui est l'œuvre des frères Crom de Guerlesquin. La vierge de Saint Pierre se trouve à l'église, dans la niche du pilier central. La chapelle Saint Pierre de Kérismaël, dite de la Vieille église est un édifice rectangulaire renfermant quelques parties de la fin du 15ème siècle.

Petite phrase de l'abbé Rolland "C est sans doute appréciable, mais la chapelle en valait la peine. La voilà debout et je l'espère pour longtemps, pour la joie du quartier. Gardons nous de laisser disparaître les beautés artistiques et les trésors spirituels de notre région". Pendant plusieurs années le comité Saint Pierre a été présidé par Monsieur Emmanuel Le Sec'h, décédé aujourd'hui, et depuis plusieurs années déjà, Mr Jean Bernard Poher et son comité font revivre ce beau quartier.

L'école et les TAP



A l'occasion de Noël dernier, nous remercions Angéline et sa jument Barbara pour les tours de calèche proposés aux enfants de l'école. Malgré le temps très humide les promenades étaient appréciées des petits et des grands. Tous ont pu se réchauffer avec les boissons chaudes offertes par l'amicale laïque pour le goûter de Noël qui suivait. Et un grand merci au père Noël pour sa présence !

Les jeux de société

Les rencontres entre générations organisées par Isabelle Tertrais et Isabelle Véron sont très appréciées. A l'issue de ces rencontres, un goûter est toujours offert. Ces activités seront reconduites l'année prochaine.



Une chasse aux oeufs a été organisée par Isabelle Tertrais et Isabelle Véron autour de l'église, le soleil était présent et les enfants de la classe de Julien et de la classe de Anne étaient enchantés de pouvoir mettre les oeufs dans les paniers réalisés pendant les TAP pour les grands et en classe avec Julien pour les petits.



Les interventions théâtre par un intervenant extérieur font sensation. Nos petites têtes blondes espèrent présenter à la fin de l'année scolaire une pièce devant les parents



La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service

La manière de servir du fonctionnaire,

Les acquis de son expérience professionnelle

Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,

Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,

Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'évaluer les agents à compter de l'année 2015 sur la base des 4 grands axes d'évaluation définis par le décret

Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Les compétences professionnelles et techniques

Les qualités relationnelles

La capacité d'encadrement ou d'expertise

Ces derniers méritent d'être précisés par des critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités. (CF tableau des critères proposés par le CT départemental en annexe).

Le maire propose d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien sur la base des critères retenus par le CT départemental et de manière identique à tous les agents concernés (quel que soit leur catégorie hiérarchique ou emploi)

Résultats professionnels et réalisation des objectifs	Compétences professionnelles et techniques	Qualités relationnelles vis-à-vis des usagers, des collègues...	Capacités d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures
Respect des consignes et procédures	Maitrise du métier	Travail en équipe, aptitude à coopérer	Initiative
Respect des horaires	Maitrise des outils de travail et de leur évolution	Respect des valeurs liées à la mission de service public	Autonomie
Fiabilité, qualité du travail effectué	Autonomie	Discrétion réserve	Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions
initiative	Capacité d'adaptation		Capacité à transmettre sa compétence et à former
			Aptitude à alerter et rendre compte

ADOpte A l'unanimité le présent rapport.

Délibération 5/2016 : contrat de territoire

Le Maire présente le contrat de territoire 2016-2020. Il propose d'inscrire différents projets à ce contrat de territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire la totalité de l'enveloppe de la manière suivante :

Intitulé du projet	Catégorie	Estimations	Subventions	Dimension	dates
Rénovation de l'école du RPI Maël-Pestivien/ St Nicodème/ Peumerit-Quintin	Ecole	40000€	28000€	Intercommunale	2017
Création aire de camping-cars pour le canton	Equipement touristique	15000€	10500€	Intercommunale	2016
Travaux à la salle des fêtes	Patrimoine communal	80000€	55495€	Communale	2018

Soit un total de 93975€ de subventions .Et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 6/2016 : rapport d'assainissement collectif

Mr le maire rappelle que le CCGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La DDTM des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maël-Pestivien. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Délibération 7/2016 : déclassement d'un terrain issu du domaine public

Mr le maire expose à l'assemblée, la requête de Mr David KIME souhaitant acquérir une partie de terrain, issu du domaine public, jouxtant sa propriété.

Comme le rappelle l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public sont par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, prévues aux articles L2111-1 et L2111-2 du même Code, il est possible de le déclasser pour qu'il intègre ainsi le domaine privé de la commune et fasse ensuite l'objet d'une aliénation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que le terrain ne remplit plus les conditions nécessaires à un usage public constate la désaffectation matérielle de ce bien : non usité et se prononce pour le déclassement.

Séance du 4/03/2016

Délibération 8-2016 : subventions 2016 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide des versements de subventions suivantes :

VAD 7	50€
Callac Culture	80€
Penn stivien	40€
RKB	100€

Délibération 9-2016 : étude énergétique sur les bâtiments communaux

Le Maire présente les différents devis pour effectuer une étude énergétique et thermique sur les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide

D'accepter le devis d'Armor ingénierie pour un montant de 2950€ HT pour l'étude thermique et énergétique des bâtiments communaux

D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier .

Délibération 10-2016 : achat d'un véhicule

Le Maire explique que le véhicule communal a besoin d'être remplacé.

Mr Yann BOUTIER, 2 ème adjoint présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents décide

D'accepter le devis de l'entreprise Renault qui est le moins disant pour un montant de 25701.09€TTC

D'accepter la reprise du véhicule de la commune pour un montant de 1800€TTC

D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

En 1973 , L'association change de nom et devient ESM: Entente Sportive de Maël-Pestivien . La commune de Saint –Servais fait son entrée dans l 'association. En 1973, la construction des vestiaires a lieu .

En 1998 , c'est la fusion avec Bulat-Pestivien et la création d'une nouvelle entité : ES Pestivien: Entente Sportive de Pestivien.

Le 9 mai 2009 , le stade de football est baptisé . Celui-ci se nomme aujourd'hui stade Lucien Le Verge . Cette inauguration s'est faite en présence de la fille de Lucien Le Verge , Joëlle. A l'initiative d'anciens joueurs de l'époque, une plaque a été apposée au stade prise en charge de la municipalité

Aujourd'hui , le club compte 35 licenciés répartis en 2 équipes qui jouent en alternance entre les terrains de Bulat –Pestivien et de Maël-Pestivien.

A l'issue de la saison 2015-2016 , le classement est le suivant l'équipe A , D2, poule D , 8 ème avec 44 points et l'équipe B , D3 , poule C , 12 ème avec 20 points



1er rang , de gauche à droite : ROLLAND Gaetan , HERVE Ronan, ROUDAUT Martin, GAUDIN Arthur, LE COURRIARD Damien,

2 eme rang , de gauche à droite , LE VERGE Mathieu, CHARLES Pierre Olivier , PHILIPPE Jacky, LE CAZ Vincent , CORBIC Stéphane, HERVE Télo

ES PESTIVIEN



1er rang : de gauche à droite: LE BRUN Roger , arbitre de touche , LE COGUIEC David, LE LOSTEC Quentin, PIEDNOIR Simon, CLIN Marvin, LAMOROUX Yann, LOZAC'H Manuel

2 eme rang : de gauche à droite : PINSON Dylan, GAUDIN Matthieu, LE VERGE Loïc, LE VERGE Arnaud, LE COGUIEC Yoann, LE LOSTEC Baptiste, LE DU Pierre.

LE BUREAU :

Co présidents: ROUDAUT Martin et LE COGUIEC Yoann, **Trésorière:** LE GALL-MORIN Pauline, **secrétaire** LE DU Pierre , **secrétaire adjoint :** GAUDIN Matthieu, **traceur de terrain et ramasseur de ballons:** LORVELLEC Jean Noël

Par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 1964 , la commune de Maël-Pestivien a décidé l'acquisition et l'aménagement d'un terrain de foot pour un cout de 30000 francs , réparti de la manière suivante : 8869 francs pour l'acquisition de la parcelle et 21130 francs pour les travaux réalisés en 1965.

Le club se nommait AGM : Avant-garde maëloise . A cette époque , le football démarrait et peu de communes possédaient un terrain de football.

Délibération 11-2016 : voirie 2016

Le Maire fait part au Conseil Municipal des voies communales qui auraient besoin d'être refaites et des devis concernant ces voies ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- décide d'effectuer des travaux d'assainissement des voies de Coat Mael, de Kervern , de Kerbrat et de Creac'h an bleiz pour un montant de 8018.81€ TTC

- décide d'effectuer des travaux sur les chemins d'exploitation de Kerismael et keroland pour un montant de 8708.91€ TTC

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'enrobé du Canton de Callac

- décide de la réfection des voies de Kerbrat, de Kervern et de Coat Mael (en enrobé) pour une tranche ferme d'un montant de 110240.16€ TTC et de calage pour un montant de 10536€ TTC

- décide de la réfection de la voie communale de Crech an bleiz (partie 1 et partie 2) (en enrobé) pour une tranche conditionnelle de 39146.88€ TTC et de calage pour un montant de 4644€ TTC

- autorise Mr Yann BOUTIER, 2 eme adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- nomme Mr Joseph BERNARD, suppléant de Mr Yann BOUTIER.

Délibération 12-2016 : création d'une aire de camping-car

Le Maire présente le projet d'aire de camping -car sur la commune et son implantation. Il présente le devis d'Air Service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter le devis d'air service pour un montant de 6755€ HT

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération 13-2016 : création d'une régie pour l'aire de camping-car

Le Conseil Municipal DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service de la Commune de Maël-Pestivien pour la gestion de l'aire de Camping-car.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie, 19 place de l'église 22160 MAËL-PESTIVIEN.

Délibération 14-2016 : tarification de l'aire de camping-car

Le Maire explique que le Conseil Municipal doit décider des tarifs de l'aire de camping-car.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la redevance à 1€ la prestation.

Délibération 15-2016 : devis charpente Saint Isidore

Le maire explique que suite aux travaux effectués sur la charpente de la chapelle Saint Isidore, il a été constaté que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Le maire présente le devis demandé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter le devis de l'entreprise APH pour un montant de 2376€ HT

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Délibération 16-2016 : lavage de bâtiments communaux

Le maire présente le devis de l'entreprise Armor Lavage Désinfection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de l'entreprise Armor Lavage Désinfection pour un montant de 1350€ HT et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 17-2016 : maîtrise d'œuvre station d'épuration

Le maire explique que des travaux doivent être effectués à la station d'épuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux à la station d'épuration et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Séance du 18/03/2016

Délibération 18/2016 : compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BERNARD Joseph;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2015 et les décisions modificatrices qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

• Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

• Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

• Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Délibération 19/2016 : compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HUON Emma, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr BERNARD Joseph, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatrices de l'exercice considéré,

• lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	Investissements		Fonctionnement			Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	42718.59						
Opérations de l'exercice	373975.90	354645.38	351911.48	421668.94	768605.97	776314.32	
TOTAUX	416694.49	354645.38	351911.48	421668.94	768605.97	776314.32	
Résultats de clôture Restes à réaliser	5445	99800			5445	99800	
TOTAUX CUMULES	422139.49	454445.38	351911.49	421668.94	774050.97	876114.32	
RESULTATS DÉFINITIFS		32305.89		69757.46		102063.35	

• constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

• Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

• Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations l'ensemble des élus présents.

Délibération 20/2016 : affectation compte de résultat

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD Joseph, Maire;

• Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

• Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

• Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 69757.46€

Un déficit d'investissement de 62049.11€



Les enfants de l'école à la médiathèque le 28 avril 2016

Une exposition d'illustrations originales de Maxime GALOPIN de Saint-Nicodème est actuellement visible aux heures d'ouverture. Elle sera présente jusqu'au 30 juin

VOUS AVEZ DIT 7?

Spectacle varié : sketches, chansons, musique etc...

Mardi 7 juin, soirée du 7 à Saint-Nicodème

L'association Médi@lenn de Maël-Pestivien sera présente à la soirée du 7 juin pour vous proposer crêpes et boissons

L'association Médi@lenn sera présente le 12 juin le matin pour le vide-grenier à Maël-Pestivien:

- stand avec des livres d'occasion

- médiathèque ouverte au public et présence de Maxime Galopin avec présentation et vente de son carnet de coloriage

Les dons et cotisations à l'association peuvent ouvrir le droit à un crédit d'impôt de 66% de la somme versée.

Tout bénévole est le bienvenu à Médi@lenn.

MEDI@LENN



Le bureau :

Président : Claude PHILIPPE

Vice présidente: Soizic PEDROSA

Secrétaire : Marie-France MARTIN

Secrétaire adjoint: Dominique LEMERSRE

Trésorier : Michel LE MEN

Trésorière adjointe : Françoise REBILLE

Horaires de Medi@lenn

La bibliothèque de Maël-Pestivien est ouverte à tout le monde



Mardi : 16 h à 18 h

Jeudi : 15 h à 17 h

Samedi : 10 h à 12 h

A disposition livres, CD et DVD
Possibilité d'avoir accès à internet
La cotisation annuelle est de 7€
Mail : medialen.mael@gmail.com
Téléphone : 02.96.91.20.19



Médi@lenn a également à disposition des livres en langue anglaise.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 69757.46€.

Délibération 21/2016 : taux d'imposition

Les taux d'imposition demeurent inchangés pour l'année 2016

- Taxe d'habitation : 12.16%
- Foncier Bâti : 17.83%
- Foncier non bâti : 59.60%

Délibération 22/2016 : budget primitif

Mr le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2016. Il apporte les précisions si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
-approuve le budget primitif de la commune arrêté aux sommes de la balance soit en fonctionnement : 392853€ et en investissement : 550317.46€.

Séance du 23/05/2016

Délibération 23-2016 : voirie communale

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis du groupement de commandes enrobé le 12 mai 2016 par la commission, l'entreprise Colas- agence de Guingamp a été retenu pour un montant global de 423 679.58€TTC et pour un montant de 79948.32€TTC pour la commune de Maël-Pestivien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'

Accepter l'offre du groupement de commandes enrobé pour un montant pour la commune de Maël-Pestivien de 79 948.32€TTC

Autoriser Yann Boutier, 2ème adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 24-2016 : devis voirie aire de camping-car

Le maire présente le devis de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie pour l'aménagement de l'aire de camping-car.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la Communauté de Communes Callac Argoat pour un montant de 5400€TTC et d'inscrire cette dépense à l'opération 149 : aire de camping-car.

Délibération 25-2016 : conservation et restauration de statues

Le maire présente les 4 devis reçus suite à la collaboration avec le conservateur départemental.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise Arthema Restauration pour un montant de 12030€TTC et de demander des dossiers de subvention pour la restauration et la conservation des statues à la région, à la Drac et au département.

Délibération 26-2016 : subventions 2016 (suite)

Le maire présente les dernières demandes de subventions parvenues depuis le dernier conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions suivantes : CAUE 2016 : 40€, Sclérose en plaques : 50€, ADAC : 280€, FSL : 255€.

Délibération 27-2016 : participation CLIS

Le maire fait part d'une demande de participation de la commune de Saint Nicolas du Pelem pour une enfant de la commune scolarisé en classe clis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à hauteur de 550€ pour cet enfant pour l'année scolaire 2015-2016.

Délibération 28-2016 : Spanc 2015

Le maire présente le rapport du spanc pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'adopter le rapport du spanc pour l'année 2016.

Délibération 29-2016 : rapport sur l'eau

Le maire rappelle que le CGCT impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maël-Pestivien. Ce Dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Autorise la DDTM, après vérification, à mettre en ligne les indicateurs de votre service sur le site : www.services.eaufrance.fr.

Délibération 30-2016 : transfert de charges

Le Maire donne lecture du rapport 2015 de la Commission Locale des Charges Transférées et des Finances de la Communauté de Communes Callac –Argoat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant des charges transférées à la commune qui s'élève à 14358€ pour l'année 2016.

Délibération 31-2016 : fond de concours

Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire au versement aux communes d'un fonds de concours dans le cadre du pacte de solidarité communautaire.

Le montant alloué à la commune de Maël-Pestivien s'élève à 8731€ pour l'année 2016.

Le versement est effectué sur présentation de factures de travaux de voirie et ne peut excéder 50% de l'investissement réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le montant du fond de concours attribué à la commune par la communauté de communes.

Délibération 32-2016 : avancement de grade

Le maire présente le résultat de la commission de commission technique départemental du 26 avril 2016 suite à la saisine de la collectivité sur les ratios d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de suivre l'avis de la commission technique départementale avec un avancement de grade d'adjoint technique de 1ère classe, ratio : 100%.

Délibération 33/2016 : permis Petitpain

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de permis de construire déposé en mairie par Mr et Mme Philippe PETITPAIN concernant un projet de création d'un garage indépendant de leur propriété situé au 4 coz liorzou à Maël-Pestivien. La surface crée est de 80M2 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr et Mme PETITPAIN telle que présentée dans le dossier.

Délibération 34/2016 : TAP : convention 2016-2017 et coordination

Mme TERTRAIS Isabelle présente la convention TAP pour les intervenants extérieurs et la coordination des TAP.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la convention et la coordination et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 35/2016 : vente de matériel

Le maire fait part au conseil municipal que du matériel communal n'est plus usité du fait de l'achat de nouveau matériel. Il convient de mettre en vente ceux-ci

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de vendre : L'ancien tracteur tondeuse pour une valeur de 600€,La bétonneuse pour une valeur de 700€,Le lève tracteur tondeuse pour une valeur de 50€

Délibération 36/2016 : travaux sur buse à Kerhars

Le maire fait part au conseil municipal que des travaux doivent être réalisés sur la VC 18 pour remplacer des buses. Des devis ont été demandés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de retenir le devis de Mr POHER pour un montant de 3409.44€TTC.

Glynn et Nicole SMITH



C'est il y a un an à Mael Pestivien que Glynn, artiste peintre depuis 40 années a installé son atelier de peinture. Originaire de Cornouailles anglaise, il est venu en France pour la 1ère fois en 1987. Il a étudié à Bristol à la "royal West of England Academy of Art". Il a beaucoup voyagé à travers tout le globe, et a passé dix ans en Nouvelle Zélande auprès des aborigènes. Avant cela, il était géologue. Il peint des paysages étonnants de couleurs vives et surprenantes. Impressionniste, il est notamment influencé par Monet et il est toujours à la recherche de son propre style. C'est pour lui c'est une véritable passion que de peindre. Les murs de son atelier sont tapissés de ses oeuvres aux couleurs "vivantes" et cela nous procure une sensation de chaleur. Glynn joue avec les couleurs et adopte une double technique acrylique et huile. Son concept de peinture est maîtrisé et très agréable. Glynn est marié à Nicole depuis 15 années. Elle couturière de métier et a exercé son activité dès l'âge de 16 ans. Elle a travaillé dans la fourrure à Lille, petite main dans la haute couture, monitrice en Afrique, toujours dans le textile et responsable lingerie à l'hôpital Saint Jean de Dieu à Dinan. La qualité des services de Nicole et le bouche à oreille font qu'elle continue de réaliser des travaux de couture de toute sorte.

Glynn et Nicole sont deux personnes au grand coeur et sont également bénévoles aux restos du coeur pour les collectes et les distributions. Pour les contacter : 0290270466